



MAIRIE DE FRAGNES
64 rue du Bourg - 71530
e-mail : mairie.fragnes@wanadoo.fr
Tél. : 03 85 45 73 56
Fax : 03 85 45 75 21

COMMUNE DE FRAGNES
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
29/11/2011

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 29 Novembre 2011 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : Mmes DECHAUME - NOTTIN - PARIS (arrivée à 20 h 45) -
MM. FICHOT – GAUDRAY – PASCAL - PION - STAPHANE.

Absents excusés : Mme CHANUSSOT pouvoir dûment établi à M. GONNOT.
M. REGNAULT pouvoir dûment établi à M. PION

Mme BAILLY

Absent : M. PENNETIER.

Désignation du secrétaire de séance à l'unanimité : Cyril STAPHANE

Approbation à l'unanimité moins une abstention du procès verbal de la séance du 04 Octobre 2011.

Modification de l'ordre du jour : Le point n° 8 sera traité en point n° 1

1. Demandes de subvention

◆ Subvention ADOT 71

A. GAUDRAY

Dans le cadre du déménagement de l'hôpital, A. Gaudray propose de récupérer du mobilier, une armoire alu et une table inox, qui pourraient respectivement être utilisées dans les ateliers municipaux et la salle du bicentenaire.

En remerciement de ces dons, il propose l'octroi d'une subvention de 200 € en partenariat au projet de mémorial sur le don d'organe. Mémorial, représenté par une structure artistique, qui serait vraisemblablement placé dans l'entrée du nouvel hôpital.

Cette subvention serait versée à l' ADOT 71 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains).

Adopté à l'unanimité

Arrivée de F. Paris à 20 h 45

◆ Subventions associations et collège Jacques Prévert

D . FICHOT

ALDN : demande de gratuité de salle pour le marché solidaire du 04/12 – adopté à l'unanimité

SVLF : demande de gratuité de salle pour le réveillon – adopté à l'unanimité

Collège J. Prévert

Séjour de 4 jours en Provence pour 5 élèves de Fragnes : subvention de 150 € adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Séjour de 5 jours à Barcelone pour 5 élèves de Fragnes : subvention de 150 € adopté à l'unanimité.

2. Tarifs porte verte

D. FICHOT propose de réviser les tarifs de stationnement des bateaux sur le port. La taxe de séjour a été maintenue. L'électricité est facturée en supplément pour le stationnement en saison hivernale.

SAISON HIVERNALE 2011-2012	
Stationnement	120 € /mois
Electricité	13 € les 100 kwh
TAXE de séjour à partir de 13 ans : 0.20 €/personne/nuitée	

SAISON ESTIVALE 2012 – suivant dates Batellerie	
Eau et Electricité inclus	
LONGUEUR BATEAUX	TARIFS A LA NUITEE
Jusqu'à 14.99 m	7 €
de 15 m à 19,99 m	8 €
de 20 m à 29.99 m	17 €
supérieur à 30 mètres	25 €
BATEAUX HOTELS	32 €
TAXE de séjour à partir de 13 ans : 0.20 €/personne/nuitée	

Douches	Lave-Linge (lessive incluse)	Sèche-Linge
1.50 €	5.30 €	3.20 €
Jetons de lavage vélos		
1 € le jeton 10 € les 11 jetons		

Tarifs adoptés à l'unanimité, applicables au 1^{er} décembre 2011.

3. Projet de réaménagement du centre de loisirs

Bernard PION présente l'étude préalable, portant sur le projet de réaménagement du centre de loisirs, réalisée par l'Agence Technique Départementale.

Deux options sont proposées.

Solution n° 1

La première consiste à rénover le bâtiment logement et à redistribuer les surfaces des différentes entités tout en prévoyant une extension du centre de loisirs :

- La rénovation du logement en salles d'activités ou de réunion pour les associations. Les cloisons intérieures seront démolies, les murs extérieurs seront isolés, au vu du diagnostic thermique il sera peut être envisagé de reprendre la couverture et l'isolation des combles, les menuiseries extérieures seront remplacées par des menuiseries isolantes.
- L'agrandissement de la capacité d'accueil du restaurant scolaire en lui annexant la salle du centre de loisirs appelée activités enfants 1.
- La construction d'un nouveau local poubelle permettant ainsi au restaurant scolaire d'avoir une réserve.
- L'extension du bâtiment centre de loisirs pour y accueillir la garderie et le centre de loisirs (surface à construire 93.00 m² environ).
- L'aménagement des abords sera inclus dans le projet.

Coût prévisionnel : 667 000 €

Financements envisagés : 46 %

Solution n° 2

La deuxième consiste à démolir le logement et y construire à la place des vestiaires sanitaires servant à l'école, et au restaurant scolaire comme pour la solution 1 redistribution des surfaces des différentes entités tout en prévoyant une extension du centre de loisirs :

- Démolition du logement et construction d'un bâtiment en bois (choix prédéterminé par la maîtrise d'ouvrage) afin d'y accueillir les sanitaires et les vestiaires pour l'école et la cantine, avec passage couvert entre la cour d'école et les entités restaurant-garderie-centre de loisirs. Ce bâtiment pourra accueillir éventuellement une nouvelle chaufferie avec énergie renouvelable.
- L'agrandissement de la capacité d'accueil du restaurant scolaire en lui annexant la salle du centre de loisirs appelée activités enfants 1.
- Le nouveau local poubelle sera intégré dans le bâtiment neuf.
- L'extension du bâtiment centre de loisirs pour y accueillir la garderie et le centre de loisirs (surface à construire 93.00 m² environ).

L'aménagement des abords sera inclus dans le projet.

Coût prévisionnel global : 660 000 €

Financements envisagés : 48 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la proposition n° 2 consistant à démolir le logement, à construire un bâtiment en bois destiné aux vestiaires-sanitaires et comprenant l'extension du centre de loisirs.
- **CHARGE** le Maire de solliciter tous les financements nécessaires à la réalisation du projet.

4. Projet de valorisation de la Halte-Nautique

Dominique Fichot fait part de l'état d'avancement du projet de valorisation de la halte-nautique. L'Agence Technique départementale a été sollicitée pour la réalisation d'une étude préalable et l'élaboration du cahier des charges.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de financement de ce projet par le Grand Chalon au titre du Fonds d'Agglomération des Projets Communaux (F.A.P.C.) à hauteur de 50 % des travaux H.T. plafonnée à 30 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'aide du Grand Chalon au titre du F.A.P.C. pour le financement du projet de valorisation de la Halte-Nautique.

5. Personnel communal

◆ Propositions d'avancement de grade 2012 et créations de poste

Monsieur le Maire propose les avancements de grade du personnel communal au 1^{er} janvier 2012 et les créations de postes correspondantes:

- Rédacteur principal
- Adjoint Technique 1^{ère} classe
- Adjoint Technique principal 2^{ème} classe

Adopté à l'unanimité

◆ Expérimentation de l'évaluation professionnelle

Suite à la parution du Décret n°2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule :

...« l'autorité territoriale peut se fonder en 2010, 2011, 2012 à titre expérimental sur un entretien professionnel annuel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la collectivité en substitution de la notation »...

Sollicitée par le Centre de Gestion de la FPT, la commune a accepté de participer, avec plusieurs communes du département, à cette expérimentation de ce nouveau mode d'évaluation professionnelle en 2012.

La commission « personnel communal » a défini le statut du personnel soumis à l'expérimentation, les critères d'évaluation et l'échelle d'appréciation.

Les agents seront informés de cette nouvelle mesure dès le début d'année prochaine.

A l'issue de cette année expérimentale, un bilan sera réalisé et le processus pourra éventuellement être étendu à toutes les collectivités.

◆ Avantages sociaux

Attribution de la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

Attribution de droit de la NBI aux agents du service technique pour leur fonction polyvalente et à l'animatrice de la maison des jeunes pour sa fonction de régisseur.

Participation à la cotisation « maintien de salaire »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'aux termes de la loi de modernisation de la fonction publique du 02 février 2007, l'employeur public peut contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles ses agents souscrivent.

A la demande des agents adhérents à la Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T.) au titre de la garantie prévoyance maintien de salaire, il propose une participation de la commune à hauteur de 25% de la cotisation mensuelle.

Adopté à l'unanimité

Valorisation des chèques-déjeuners

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place des chèques déjeuner au bénéfice de l'ensemble du personnel communal en 2006.

A la demande des agents bénéficiaires et considérant que leur valeur n'a pas été révisée depuis 2007, Monsieur le Maire propose de porter leur valeur faciale de 3 à 5 € à compter du 1^{er} décembre 2011.

Selon les modalités fixées en 2006, la prise en charge se fera à 50 % pour la commune et 50% pour l'agent.

Adopté à l'unanimité

Départ d'Alain Gaudray à 22 h 00

6. Recensement de la population 2012

Le recensement général de la population aura lieu sur la commune **du 19 janvier au 18 février inclus**. Deux agents recenseurs, habitants de Fragnes, ont été recrutés pour effectuer ce recensement et seront indemnisés en fonction du nombre de logements et d'habitants.

Barème de l'Insee

- 1,13 € par logement enquêté
- 1,72 € par habitant recensé

Monsieur le Maire propose de porter ces taux d'indemnisation à :

- 1.30 € par logement enquêté
- 1.90 € par habitant recensé

Adopté à l'unanimité

7. Aquisition de biens

Monsieur le Maire propose l'acquisition :

- d'une parcelle, située lieudit l'Orivan, en vue de l'élargissement de la rue Planche Billet, cadastré section ZA 20, d'une superficie de 4250 m²
- d'un bien bâti situé rue du bourg, cadastré section AI 77, d'une superficie de 2740 m²

Coût de l'acquisition après estimation des domaines et négociation : 31 870 € hors frais de notaire

Adopté à l'unanimité

8. Conte Musical

D.

FICHOT

Dans la continuité du conte musical, un CD du spectacle réalisé par une association audiovisuelle de Beaune sera mis en vente auprès de la population au tarif de 6 €.

En remerciement du travail fourni, D. Fichot propose d'attribuer une subvention à l'association correspondant au coût du matériel (CD).

Un accord de principe est donné à l'unanimité.

9. Rapport d'activités du Grand Chalon

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L 5211-39. et L2224-5,

Considérant la nécessité pour le Grand Chalon de rendre compte chaque année de son activité annuelle pour l'ensemble des compétences dont il a la charge auprès de son assemblée délibérante et des collectivités adhérentes.

Considérant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le rapport d'activité annuel 2010 du Grand Chalon.

10. Questions diverses

Gilles GONNOT :

- Lecture d'un courrier concernant les « STOP » installés rue du Haut des Meix :

Mécontentement des riverains

Mise en place prévue de balisages peints aux sols

- Remise en place du panneau « 30 » Rue du Quart
- SYDESL : Lecture d'un courrier adressé au ministère (lequel ?)
- Installation d'un miroir au bassin pour faciliter la sortie de véhicules chez un riverain.
- Rdv avec La Poste le 1^{er}/12 à 9h pour projet agence postale

Agnès DECHAUME :

- 11/12 : Spectacle ARCADANSE
- 17/12 : Expo cinéma organisée par la bibliothèque, suivie d'une projection petite salle du bicentenaire.
- 13/04/2012 : Yann STOZT Showman
- 23/06 : CELTIC Voyage sous la halle.

Bernard PION :

- Affouage commune de la Loyère
- Projet d'installation de ruches aux abords de la Thaliette

Dominique FICHOT :

- Réunion CG pour les chemins de randonnées(PDIPR)

Attente des réponses des communes voisines pour adhésion aux « chemins de balades vertes ».

Demande de subventions au CG en temps voulu

- Ecole de musique : Proposition aux communes voisines de participer à notre école.

Mise en place d'un sondage dans le trait d'union.

Cyril STAPHANE :

- Infos maison des jeunes : repas fin d'année le 16 décembre petite salle du bicentenaire.

Séance levée à 23h45